

La suppression de la CVAE pourrait avoir lieu en deux fois

« Impôts de production : la baisse pourrait être étalée sur deux ans », titre **Les Echos**, qui rapporte que le gouvernement étudierait l'hypothèse de supprimer la CVAE en deux fois, en 2023 et 2024, selon plusieurs sources. Une option qui découle de l'assombrissement des perspectives des finances publiques, avec un bouclier énergie qui s'annonce très coûteux. Elisabeth Borne avait pourtant annoncé dans son discours de politique générale vouloir que la CVAE soit « supprimée dès la loi de finances 2023 ». Bruno Le Maire a donc proposé, selon le quotidien, que la suppression de la CVAE soit étalée en deux ans si jamais le coût du bouclier tarifaire et de toutes les mesures engagées face à l'inflation devenait trop lourd. « L'objectif du ministre reste de préserver la situation des finances publiques, alors qu'on doit faire face à la hausse vertigineuse des prix de l'énergie. C'est la raison pour laquelle il envisage plusieurs solutions afin de tenir l'objectif d'un déficit à 5 % du PIB l'an prochain », explique une source ministérielle. (Les Echos, p.4)